



CARTE VILLARDIENNE

La carte villardienne permet aux habitants de la commune de bénéficier de tarifs préférentiels auprès de certains équipements sportifs, touristiques et culturels.

Vous souhaitez obtenir une carte villardienne ? Le service Relations Sociales et Citoyennes vous présente la marche à suivre.



Citoyenneté
& état civil

QUI PEUT DEMANDER UNE CARTE VILLARDIENNE ?

Peuvent bénéficier de la carte villardienne :

- Les personnes dont la résidence principale est située à Villard-de-Lans ;
- Les enfants rattachés au foyer concerné.

 Les personnes disposant uniquement d'une résidence secondaire sur la commune sont invitées à se rapprocher de l'office de tourisme pour connaître les dispositifs applicables.

COMMENT CONSTITUER MON DOSSIER ?

Pour effectuer votre démarche, complétez le formulaire de demande de carte Villardienne à télécharger en annexe et préparez les pièces justificatives suivantes :

- Une photographie d'identité récente pour chaque bénéficiaire ;
- Le dernier avis d'imposition sur le revenu ;
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (Attestation ou facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ; Attestation d'assurance habitation ; Quittance de loyer non manuscrite ; Bulletin de salaire ou titre de pension) ;
- Le livret de famille afin de justifier de la composition familiale.

ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE DE CARTE :

Présentez-vous au service Relations Sociales et Citoyennes muni de votre dossier complet.

Après vérification des pièces produites, votre carte sera établie.

ACTUALISATION DE VOTRE CARTE :

Les cartes sont valables pour une année scolaire, de septembre à août.

Pour procéder à leurs mises à jour, présentez-vous à l'accueil du service **Relations Sociales et Citoyennes** muni de votre carte Villardienne et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

 Pour les enfants, une photo d'identité actualisée pourra être demandée.

OÙ PUIS-JE UTILISER MA CARTE ?

- **Patinoire**
- **Centre aquatique** (piscine et cours aqua fitness)
- **Espace forme** (accès salle de musculation et cours collectifs)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Du lundi au jeudi : 9h-12h / 13h30-17h30

Le vendredi : 9h-12h / 13h30-16h30

Tél : 04 76 94 50 00

À QUEL TARIF ?

La démarche est gratuite.